



Toute l'équipe de circonscription vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 !

Informations Institutionnelles

COVID-19

Liens utiles :

- [Diaporama de rentrée Janvier 2022](#)
- [FAQ mise à jour](#)
- <https://www.gouvernement.fr/infection-ou-cas-contact-les-nouvelles-regles-d-isolement-face-au-covid-19-a-partir-du-3-janvier>

Quelques informations supplémentaires avec réponses en bleu :

- 1- Question des contacts à risque intrafamiliaux : Qu'applique-t-on selon le schéma vaccinal du cas confirmé ?
Il n'y a plus de distinction entre les contacts intrafamiliaux et hors foyer. Application de la doctrine classique selon l'âge et selon le statut vaccinal **si plus de 12 ans. Pour les enfants de moins de 12 ans sont, quel que soit leur statut vaccinal, soumis à une quarantaine de 7 jours à compter de l'apparition des symptômes (ou du test positif) du proche testé positif. Pour revenir ils devront effectuer un test le 7eme jour.**
- 2- Calcul de la date de J2 et de J4 :
Les éléments de la FAQ ont été validés par le Ministère de la santé qui a validé que J2 et J4 se décomptaient à partir du premier test (fait lorsqu'on apprend qu'on est contact à risque) pour les moins de 12 ans (p19) et pour les 12 ans et plus et personnels vaccinés (p22).
- 3- Si un élève devient positif lors du test à J2 ou J4 , quelle conduite à tenir pour les élèves de la classe qui étaient revenus ? Repart-on sur Test Ag ou PCR puis deux autotests ?
Non, on n'isole juste les positifs.



[Lien vers la note départementale de pré orientation vers les enseignements adaptés](#)



ANIMATIONS PEDAGOGIQUES ET STAGES DE FORMATION ANNULES OU REPORTES (pour vous permettre la mise en œuvre de vos plans de continuité pédagogique).

Certaines sont susceptibles d'être maintenues : vous en serez informés au plus vite.

INSCRIPTION

- Défi scientifique technologique et artistique 2021/2022 jusqu'au vendredi 11 février

Actuellement sur [le PIA](#) vous trouverez les informations sur :

- [la note relative aux dispositifs d'accompagnement des personnels enseignants confrontés à des difficultés de santé pour la rentrée 2022](#)
- [Les formulaires de déclarations d'accidents et de maladie professionnelle pour la rentrée 2022](#)

Informations Pédagogiques



- **Quelques fiches repères pour assurer la continuité pédagogique :**
 - 1- [Élèves contraints de rester hors la classe pour un temps](#)
 - 2- [Situation d'un professeur empêché](#)
 - 3- [Gestion d'une classe ou d'une école fermée](#)
 - 4- [L'hybridation des enseignements](#)
- [Lien vers le site académique pour assurer la continuité pédagogique](#)
- Des ressources pédagogiques et disciplinaires sont à disposition à partir du site Eduscol, rubrique continuité pédagogique : <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>
- Des accompagnements "flash" sont organisés **chaque jour**, à compter **du mardi 04 janvier 2022**. Ces différents temps s'articuleront notamment autour des thématiques suivantes : hybrider son enseignement ; organiser une classe virtuelle ; scénariser sa classe avec l'ENT, etc. Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur les créneaux souhaités ci-dessous :
 - [Mardi 4 janvier 2022 de 12h15 à 13h15 / de 16h30 à 17h30](#)
 - [Mercredi 5 janvier 2022 de 14h à 16h](#)
 - [Jeudi 6 janvier 2022 de 12h15 à 13h15 / de 16h30 à 17h30](#)
 - [Vendredi 7 janvier 2022 de 12h15 à 13h15 / de 16h30 à 17h30](#)
- Tous les enseignants disposent depuis septembre d'un accès unique et personnel au dispositif **Ma classe à la maison**. Les deux liens de leurs classes virtuelles (URL) ont été transmis sur leur adresse académique; le premier permet de lancer et d'administrer sa classe virtuelle sans salle d'attente; le second est le lien à transmettre aux élèves. Pour retrouver leurs URL, chaque enseignant peut aussi se connecter avec son identifiant et son mot de passe académique habituel sur la plateforme <http://classesvirtuelles.cned.fr> . Des modes d'emploi pour la prise en main de ces classes virtuelles sont accessibles à l'adresse suivante : <https://dane.web.ac-grenoble.fr/article/ma-classe-la-maison>
- Pour toute question d'ordre pédagogique, vous pouvez solliciter l'équipe de circonscription ou contacter directement par mail la cellule de continuité pédagogique à l'adresse suivante : continuite-pedagogique@ac-grenoble.fr , copie à l'IEN.

Prix « Non au harcèlement » 2021-2022 :

Le prix "Non au harcèlement" a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Date limite d'envoi des créations : 4 février 2022

➔ Courrier de Madame la Rectrice et [lien vers le dispositif sur Eduscol](#).

NON AU HARCÈLEMENT